

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-374**

Action culturelle

Mise à disposition individuelle  
de personnel au bénéfice de  
l'Ecole de musique du GAMEC

Année scolaire 2023-2024

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>12 DEC. 2023</b>
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle - enseignement artistique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour adopter, modifier, résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'un agent telle que relevant du code de la fonction publique ;

Vu l'accord des agents intéressés ;

Considérant que les agents des services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition ;

Considérant que cette mise à disposition participe à la mise en cohérence de projet de service du conservatoire avec les projets associatifs concourant au développement de l'enseignement musical sur un territoire élargi ;

Considérant que parallèlement à ces missions, le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Roannais Agglomération est sollicité par l'Ecole de musique du GAMEC pour assurer des cours de violon à hauteur de 30 minutes par semaine, hors vacances scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'année scolaire 2023-2024 ;

**DECIDE**

- D'accepter la mise à disposition individuelle de l'agent Camille FEROTIN au bénéfice de l'Ecole de musique du GAMEC ;
- De dire que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement trimestriel à terme échu par l'école de musique bénéficiaire ;
- De signer ladite convention de mise à disposition individuelle ainsi que les éventuels avenants.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN,**  
Maire de Roanne